

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité



**LE MAIRE
DE SAINT-LAURENT-DU-VAR**

Saint-Laurent-du-Var, le 11 février 2025,

ALDE

Association du Lotissement du Domaine de l'Etoile
Domaine de l'Etoile
2065 avenue Marcel Pagnol
06610 LA GAUDE

Monsieur le Directeur du syndicat de l'ALDE,

Vous aviez attiré mon attention sur l'état préoccupant du terrain détenu par la Société Indigo, situé Domaine de l'Etoile, laissé à l'abandon, présentant un risque accru d'incendie en raison de l'absence d'entretien et du non-respect de l'obligation de débroussaillage.

Malgré nos mises en demeure restées sans réponse et un constat établi lors d'un rendez-vous sur site en présence de l'Office Nationale des Forêts (ONF) et de mes services de police, le propriétaire demeure défaillant dans ses obligations.

Face à cette situation préoccupante, j'ai saisi ce jour l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs et Saisis Confisqués (AGRASC) pour obtenir des précisions sur les démarches à entreprendre et les actions pouvant être mises en œuvre.

Dans l'attente de leur retour, soyez assuré que mes services et moi-même restons pleinement mobilisés sur ce dossier.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites de cette démarche dès que des éléments nouveaux me seront communiqués.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Secrétaire général adjoint de l'Association des Maires de France
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes**



Joseph SECURA

P.J. : courrier adressé à l'AGRASC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité



**LE MAIRE
DE SAINT-LAURENT-DU-VAR**

Saint-Laurent-du-Var, le 11 février 2025,

**AGRASC
Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs
Saisis et Confisqués
98-102 rue de Richelieu
75002 PARIS**

Monsieur le Directeur Général,

Je souhaite attirer votre attention sur l'état préoccupant d'un terrain appartenant à la société Civile Immobilière « Indigo Co » détenue par la SCP Smart et par Madame DARASELIA Meri, dont nous avons constaté l'absence d'entretien du bien situé au Domaine de l'Etoile. Ce domaine composé d'une résidence -anciennement complexe hôtelier et de loisirs- et d'un terrain boisé de 14 hectares, fait l'objet d'un abandon manifeste.

Malgré une mise en demeure adressée par courrier RAR le 28 mai 2019 à Mme Daraselia et à la SCP Smart par courrier RAR le 4 février 2021, aucune action n'a été entreprise pour réaliser des travaux de débroussailllements pourtant obligatoires en vertu de l'arrêté préfectoral n°2014-452, nos recommandés étants restés non réclamés et en défaut d'adressage.

Cette situation représente un risque important pour la sécurité des riverains, notamment en période de forte sécheresse. Par ailleurs, la résidence, laissée à l'abandon, est régulièrement occupée illégalement et devient le site de dépôts sauvages, aggravant les nuisances et les risques pour le voisinage.

Il nous est apparu que cette société fait l'objet d'une saisie pénale par vos services depuis 2021, par ordonnance notifiée le 30 avril 2021. Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer les démarches à suivre pour faire respecter l'obligation légale de débroussaillage et de sécurisation du site.

Je reste dans l'attente de votre retour,

Et vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

**Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Secrétaire général adjoint de l'Association des Maires de France
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes**

Joseph SEGURA



PJ : courrier de mise en demeure du 4/02/21 adressé à la Sté MART
courrier de mise en demeure adressé à la SCI Indigo du 28/05/2019